



GUIDE DU CANDIDAT

La procédure VAE expliquée

Les six étapes du parcours, de l'orientation au jury

CFA FPA-HSE FRANCE — 12 route du Donon, 88110 ALLARMONT — 03 29 27 31 07 — info@fpa-hse.fr
Version 2 — 31 août 2026 — Document mis à jour au regard de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022
et du décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 portant réforme de la VAE.

Ce qui a changé depuis la réforme

Plus de durée minimale

La condition d'un an d'expérience a été supprimée. Seul compte l'exercice d'une activité en rapport direct avec la certification visée.

Un service public unifié

Le portail national vae.gouv.fr centralise l'information, l'orientation, le dossier de faisabilité et une partie des financements.

L'ouverture aux blocs

Vous pouvez viser la certification complète ou seulement un ou plusieurs blocs de compétences, à votre rythme.

Un public élargi

Salariés, indépendants, demandeurs d'emploi, bénévoles, volontaires, proches aidants et sportifs de haut niveau.

La VAE reste un droit individuel inscrit au Code du travail. Une certification obtenue par cette voie a exactement la même valeur juridique et la même reconnaissance que celle obtenue à l'issue d'un parcours de formation.

Vue d'ensemble du parcours

1 S'orienter

Identifier la certification qui correspond à votre expérience.

2 Choisir son certificateur

Repérer l'organisme responsable de la certification visée.

3 Demander la recevabilité

Déposer le dossier de faisabilité auprès du certificateur.

4 Rédiger son dossier

Décrire et argumenter les activités qui prouvent vos compétences.

5 Préparer le jury

Travailler la présentation orale et l'argumentation.

6 Passer le jury

Soutenir votre dossier et recevoir la décision.

Les délais varient selon le certificateur et le calendrier des jurys. Comptez généralement de 8 à 12 mois entre la demande de recevabilité et le passage devant le jury.

S'orienter : choisir la bonne certification

- C'est l'étape la plus déterminante du parcours. Plus les attendus de la certification correspondent à votre expérience réelle, plus vos chances de validation totale sont élevées.
- Consultez la fiche RNCP de la certification visée : elle décrit les activités, les compétences attendues et les blocs qui la composent.
- Vérifiez que la certification est bien active à la date de votre demande.
- Vous pouvez choisir de valider une partie de la certification par la VAE et une autre par un parcours de formation.

Où chercher

- vae.gouv.fr — portail du service public de la VAE
- francecompetences.fr — répertoire officiel RNCP
- Les points relais conseil et conseillers en évolution professionnelle

Notre intervention à cette étape — Nous analysons avec vous votre parcours et le mettons en regard des référentiels envisageables. Nous vous aidons à mesurer l'écart entre votre expérience et les attendus de chaque certification, afin que le choix repose sur une analyse et non sur une intuition.

Cette étape donne lieu à un compte rendu écrit remis au candidat.

Identifier son certificateur

- Chaque certification relève d'une autorité certificatrice, seule compétente pour prononcer la recevabilité puis la validation.
- Les certificateurs sont nombreux : ministère chargé de l'emploi pour les titres professionnels, Éducation nationale, universités, écoles, ministères de la santé, de l'agriculture, des sports, chambres consulaires, branches professionnelles, organismes privés enregistrés.
- Chacun définit son propre calendrier de jurys, ses formulaires et ses attendus. Les délais et les procédures varient donc sensiblement d'un certificateur à l'autre.
- Renseignez-vous en amont sur le calendrier des sessions : il conditionne l'ensemble de votre planning.

À vérifier auprès du certificateur

- Calendrier des jurys
- Format attendu du dossier de validation
- Pièces justificatives exigées
- Coût éventuel de la procédure
- Modalités d'aménagement en cas de handicap

Notre intervention à cette étape — Nous identifions avec vous le certificateur compétent, récupérons le calendrier et les attendus applicables, et calons votre planning d'accompagnement sur les dates de dépôt et de jury. Nous restons en veille sur les évolutions de référentiel susceptibles d'affecter votre dossier en cours.

Demander la recevabilité

- La recevabilité est la décision par laquelle le certificateur reconnaît que votre expérience vous autorise à engager une VAE sur la certification visée.
- Le dossier de faisabilité — anciennement livret 1 — présente votre parcours, vos activités et leur lien avec le référentiel, accompagné des pièces justificatives.
- La qualité de cet écrit compte : il s'agit déjà de relier chaque activité exercée aux attentes de la certification, dans un vocabulaire adapté.
- Selon le certificateur, un entretien peut compléter l'examen du dossier.
- Le délai de réponse varie d'un certificateur à l'autre.

Pièces généralement demandées

- Pièce d'identité
- CV détaillé
- Certificats de travail, attestations d'activité bénévole
- Attestations de formation et diplômes obtenus
- Justificatifs de l'activité en lien avec la certification

Notre intervention à cette étape — Nous vous aidons à rédiger votre CV en regard des attendus de la certification, à renseigner le dossier de faisabilité et à réunir les pièces justificatives. Si un entretien est prévu par le certificateur, nous vous y préparons.

La décision de recevabilité

Avis favorable

- Vous êtes autorisé à engager la démarche sur la certification visée.
- Vous choisissez alors d'être accompagné ou de poursuivre seul.
- Vous entrez dans la phase de rédaction du dossier de validation.

Avis défavorable

- L'expérience n'est pas jugée en rapport direct avec la certification visée.
- Vous pouvez vous réorienter vers une certification plus proche de votre parcours.
- Vous pouvez aussi compléter votre expérience ou choisir un parcours de formation.

Bien choisir son accompagnateur — L'accompagnement à la VAE est facultatif, mais il augmente sensiblement les chances de validation. Avant de vous engager, vous êtes en droit de demander : le programme détaillé et le nombre d'heures, le tarif et ce qu'il couvre, le nom et le parcours de l'accompagnateur, les taux de validation obtenus, les modalités en cas d'interruption, et les règles appliquées en matière de conflit d'intérêts si l'organisme intervient aussi en jury.

Un organisme sérieux répond à ces questions par écrit et remet un devis avant tout engagement.

Rédiger le dossier de validation

- C'est la phase la plus exigeante du parcours. Le dossier — souvent appelé livret 2 — est la principale pièce sur laquelle le jury se prononce.
- Il ne s'agit pas de raconter son parcours, mais de décrire des situations de travail précises et d'en analyser les compétences mobilisées.
- Une compétence réellement maîtrisée mais mal exprimée ne pourra pas être validée : la qualité de l'écrit conditionne le résultat.
- Les documents de travail probants sont joints en annexe pour étayer la démonstration.

Dossier à questions guidées

- Relier chaque question aux attendus du référentiel et illustrer par des situations vécues

Dossier en rédaction libre

- Concevoir un plan, construire la narration et l'analyse, relier savoirs et savoir-faire

Notre intervention à cette étape — Nous procédons par entretien miroir : nous vous faisons formuler oralement vos situations de travail, puis nous vous aidons à les structurer et à les argumenter par écrit. Nous assurons la relecture et la correction, ainsi qu'un appui informatique pour la mise en page, l'insertion des annexes et le dépôt dématérialisé.

Le dossier reste votre travail personnel : l'accompagnateur ne rédige jamais à votre place.

Préparer l'entretien avec le jury

- Après le dépôt du dossier, vous attendez la convocation. Le délai dépend du calendrier des jurys du certificateur.
- Mettez ce temps à profit : c'est la période idéale pour préparer l'argumentation orale.
- Relisez votre dossier et repérez les points que le jury est susceptible d'approfondir.
- Préparez un texte de présentation et, si le format le permet, un support visuel.
- Entraînez-vous à répondre à des questions et à des mises en situation professionnelle.

Ce que le jury cherche

- La réalité de l'expérience décrite
- La capacité à expliquer ses choix professionnels
- La maîtrise effective des compétences du référentiel
- La prise de recul sur sa pratique

Notre intervention à cette étape — Jury blanc, entraînement à la prise de parole, travail sur la gestion du stress et l'estime de soi. Des ateliers collectifs complémentaires en classe virtuelle sont proposés : préparation de la soutenance, technique de communication.

Le jury et le résultat

- L'entretien se déroule devant un jury composé de professionnels du métier et de représentants du certificateur.
- Il débute généralement par une prise de parole du candidat, suivie des questions du jury, puis d'une délibération.
- La durée de l'exercice et le délai de communication du résultat varient selon les certificateurs.
- Le jury peut prononcer une validation totale, une validation partielle ou une absence de validation.

Validation totale

Vous obtenez la certification. Elle a la même valeur que celle délivrée à l'issue d'une formation et ouvre les mêmes droits.

Validation partielle

Un ou plusieurs blocs sont validés et le bénéfice vous en est acquis. Vous pouvez viser les blocs manquants par une nouvelle présentation ou par une formation complémentaire.

Absence de validation

Le jury estime que les compétences attendues ne sont pas démontrées. Un point s'impose pour analyser les causes et déterminer la suite.

Un entretien post-jury vous est proposé dans tous les cas, afin d'examiner le résultat et les suites de parcours possibles.

Où intervient notre accompagnement

Étape 1 **S'orienter** Analyse du parcours, mise en regard des référentiels, compte rendu de faisabilité

Étape 2 **Identifier son certificateur** Repérage du certificateur, récupération du calendrier et des attendus

Étape 3 **Demander la recevabilité** Aide à la rédaction du CV et du dossier de faisabilité, réunion des pièces

Étape 4 **Rédiger le dossier** Entretien miroir, structuration, relecture, appui informatique et dépôt

Étape 5 **Préparer le jury** Jury blanc, entraînement oral, gestion du stress, ateliers collectifs

Étape 6 **Après le jury** Entretien post-jury, analyse du résultat, suites de parcours

Accompagnement de 24 heures, en modalité mixte, réparti sur la durée du parcours. Tarif en vigueur depuis le 1er août 2026 : 2 990 € TTC, soit 2 491,67 € HT — 2 190 € TTC pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine. Frais de jury et frais administratifs de certification non inclus. Programme détaillé sur cfa-fpa-hse.fr.



UN PREMIER ÉCHANGE, SANS ENGAGEMENT

Vous hésitez sur la certification à viser ?

Nous faisons le point avec vous avant tout engagement.

Louisa DUREUX — responsable pédagogique — 03 29 27 31 07 — info@fpa-hse.fr

Référent handicap : Frédéric DUREUX — president@fpa-hse.fr — 06 18 30 36 01

CFA FPA-HSE FRANCE — 12 route du Donon, 88110 ALLARMONT — cfa-fpa-hse.fr

Déclaration d'activité n° 41880130288 (préfet de région Grand Est). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.